



« Moins de bruit sur nos chantiers » : Infrabel informe son personnel

Le bruit strident d'une meuleuse, les vibrations sourdes d'un compresseur ou le bruit de forage d'une perceuse... Les travaux d'infrastructure ferroviaires dans l'environnement urbain sont souvent synonymes de nuisances sonores pour les riverains. Infrabel, gestionnaire du réseau ferré belge, parfaitement conscient de cette problématique, a souhaité lancer une campagne d'information pour son personnel.

INFRABEL

Les travaux d'infrastructure sont nécessaires à la sécurité, l'entretien et l'amélioration du réseau ferroviaire. Les nuisances sonores qu'ils engendrent sont parfois contraignantes, particulièrement

dans les zones densément peuplées comme à Bruxelles. En 2010, la Région bruxelloise a introduit un projet de loi visant à limiter le niveau sonore autorisé sur les chantiers. Suite à cela, Infrabel a décidé :

- de sensibiliser davantage son personnel et ses entrepreneurs aux comportements à adopter pour limiter au maximum les nuisances sonores sur les chantiers ;
- d'implémenter des dispositifs techniques visant à réduire le bruit à la source.

La cellule Info Riverains d'Infrabel informe également les riverains des travaux de nuit, de week-end, de longue durée ou ayant un impact important sur la circulation locale.

En 2015, Infrabel continue son action et lance une campagne de sensibilisation auprès de son personnel de la zone de Bruxelles et des communes flamandes avoisinantes. Le personnel travaillant sur chantier est sensibilisé au travers de sessions d'information. Un flyer reprenant des conseils pratiques a été réalisé, ainsi qu'un reportage accessible sur le site Internet d'Infrabel.

En effet, lors des travaux d'entretien des outils particulièrement bruyants telles les bourreuses, les groupes de soudage, les groupes électrogènes, les meules sont utilisés. Travailler en silence est impossible, mais on peut tenter de limiter au maximum la nuisance sonore. Voilà pourquoi Infrabel a édité la brochure « Moins de bruit sur nos chantiers » dont l'objectif est de donner des conseils au personnel comme de fermer les capots acoustiques des engins de chantier, d'adapter le matériel utilisé à la tâche à accomplir, de limiter au maximum les activités bruyantes dans les zones sensibles du chantier ou encore de réduire les activités bruyantes durant les heures les plus sensibles.

L'organisation des chantiers peut aussi tenir compte des nuisances sonores. On apprend ainsi qu'il est important d'informer les riverains partant du postulat que « tout bruit annoncé est à moitié pardonné ». Il est également recommandé de grouper les travaux d'entretien des différents services. Travailler en même temps limite les nuisances pour les riverains. Il peut aussi être décidé de ne pas faire certains travaux à des heures sensibles de la journée la nuit notamment.

Des sonomètres sont mis à disposition des collaborateurs de la zone centre afin, à partir d'un simple code couleur, de déterminer le niveau de nuisance causé par les travaux.

Réduire le bruit est bénéfique pour les riverains mais également pour les ouvriers qui ainsi peuvent travailler mieux, de façon plus sûre et avec d'avantage de confort. Et c'est meilleur pour leur santé ! À l'occasion, Infrabel rappelle dans ce document que le port des protections individuelles est obligatoire sur les chantiers bruyants.

Pour en savoir plus :
www.infrabel.be

